

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
1^{er} mars 2019

Date d'exécution :
11 mars 2019

Date d'affichage :
12 mars 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 24

Pour : 18

Contre :

Abstention : 6

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATESTI Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale, MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents : GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-11 Finances - Budget Général 2019 -
Approbation du Compte Administratif 2018.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Compte Administratif retrace la réalité des écritures comptables en dépenses et en recettes. Il est le bilan financier de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général de Collectivités territoriales et notamment les articles L2121.14, L 2121-29 et suivants,

Considérant, le Compte Administratif 2018,

Considérant, l'affectation du résultat 2017,

Considérant, le Budget Primitif 2019,

Considérant, le Compte de gestion 2018,

DECIDE:

16



Article 1^{er} :

D'approuver le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2018, et prend acte de la décision budgétaire du 14 mars 2018 – vote du budget primitif 2018 – affectation du résultat 2017.

Le résultat de l'exercice correspond aux recettes moins les dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période concernée sans tenir compte de la situation antérieure. Le solde de clôture reprend le résultat de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31/12 de l'année précédente.

1. GLOBALEMENT

Le Compte Administratif totalise en mouvements budgétaires (avec reprise du 001), toutes sections confondues **6 048 160 € en dépenses contre 9 029 397.83 € en recettes** (avec reprise du 002). Ceux-ci se répartissent comme suit :

1.1. SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes : **3 434 897.54 €**
- Dépenses : **1 721 432.45 €**

Le résultat de l'exercice (recettes – dépenses) fait donc apparaître un solde d'investissement de **+ 1 713 465.09 €**.

1.2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes : **3 907 353.38 €**
- Dépenses : **2 935 604.51 €**

Le résultat de l'exercice (recettes – dépenses) fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 971 748.87 €**.

1.3. LE RESULTAT NET DE CLOTURE

Le résultat net de clôture est la somme des éléments présentés ci-dessus, à savoir : "l'excédent de fonctionnement et d'investissement, les recettes et dépenses d'investissement reportées et la déduction de la reprise du résultat antérieur."

Rappel du résultat antérieur :

- Solde de fonctionnement (002) : **+ 1 687 146.91 €**
- Solde d'investissement (001) : **- 1 171 657.42 €**

Le solde global est donc de :

En fonctionnement : + 2 658 895.78 €
(+ 971 748.87 € + 1 687 146.91 €)

En investissement : + 541 807.67 €
(1 713 465.09 € - 1 171 657.42 €)

Soit = + 3 200 703.45 € en résultat de clôture global.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le compte de gestion 2018 établi par le comptable ne fait pas apparaître de différence avec le compte administratif 2018.

1.4. ETAT DES RESTES A REALISER

L'état des RAR 2018 s'élève à **219 466 €** en dépenses et **0 €** en recettes soit un solde de **- 219 466 €**.

Ce dernier contribuera au calcul de l'affectation.

Article 2:

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Monsieur le maire s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote.

6 abstentions (Jean Pierre ANTONELLI – Joseph BALLONI - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

VOTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

